

L'article L.230-2 du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.



Objectifs

A l'issue de la formation les participants seront capables :

- d'organiser et de gérer une évacuation face à un début d'incendie
- de connaître le signal d'alarme, les cheminements, les points de rassemblement et la conduite à tenir lors de l'évacuation
- d'identifier les acteurs concernés par l'évacuation et de comprendre leurs missions



Public visé

Toute personne amenée à occuper la fonction de Guide-file ou de Serre-file au sein de la structure



Pré-requis

Aucun pré-requis



Lieu

Uniquement en INTRA, dans vos locaux.



Durée

3.5 heures



Effectif

10 personnes maximum



Tarif

A partir de 80€



Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation. Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.



Responsables

Laetitia Doz: Responsable administrative
Agnès Flamme: Responsable pédagogique



Contact

Tél : 04.30.96.50.30
Site web : contact@dfg30.fr



Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours. L'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.



Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web www.dfg30.fr



Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques** : Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.
- **Moyens et outils utilisés** : Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos) ; Bac à feu Baugey, extincteurs à eau pulvérisée et CO2, matériel de balisage
- **Moyens humains** : Formateur titulaire d'une attestation de compétences relative à la formation de formateur en première intervention et évacuation ou pompier professionnel ou volontaire.



Méthodes d'évaluation

L'évaluation des acquis sera réalisée à partir d'un QCM.

Une évaluation à chaud sera proposée aux participants afin de connaître le niveau de satisfaction. Un questionnaire à froid sera envoyé par mail environ 30 jours après la formation.



Accessibilité

La prestation pourra être adaptée en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.

Notre site est accessible au Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.



Actualisation

Dans la mesure où les dispositions du Code du travail concernant la réalisation des essais et exercices ne sont pas très précises, l'INRS recommande :

- d'effectuer des exercices d'évacuation tous les 6 mois au minimum
- d'adapter le renouvellement des essais de manipulation des extincteurs, de 6 mois à 3 ans, en fonction des risques incendie de l'entreprise et en veillant à ce que tout nouvel embauché soit rapidement formé.



Documents

Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire ou sera envoyé par mail. Un certificat de réalisation sera délivré au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

PROGRAMME FORMATION

Conformément aux recommandation de l'INRS, la formation comprend une partie théorique et une partie pratique

- Les causes et conséquences de l'incendie
- L'organisation de sécurité de l'entreprise et/ou l'établissement
- Alarme, alerte
- Point de rassemblement
- Le triangle du feu
- Connaissance de l'entreprise et/ou de l'établissement, ses risques et ses moyens de lutte contre les incendies
- Rôles et missions des personnels d'évacuation
- Repérer l'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie
- Repérer les coupures d'énergie
- Visite de l'entreprise et cheminements d'évacuation (si la formation n'est pas réalisée en entreprise, cette partie sera réalisée à partir des installation de l'OF)
- Lecture des consignes et plans en place